

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 20 juin 2024, Salle du Nord, 20h15**

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Monsieur les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal. Elle prie l'Assemblée d'excuser l'absence de Messieurs Pierre-Alain DUBOIS et Daniel NIKLES, Municipaux et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Alexandre CRESPO (2<sup>ème</sup> appel), Théophile CUCHE, Philippe DURUSSEL, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Nadège BEQIRI, Corinne BLANCHARD, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Julia GALLMEIER, Fabienne GRIFFET-GASSER, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, René PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Eve WIDMER-KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

### **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Le procès-verbal du 14 mars 2024 soumis au vote est accepté à l'unanimité.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

### **3. ASSERMENTATION(S)**

Le Mouvement Indépendant Leysenoud n'a trouvé aucun remplaçant suite à la démission de Monsieur Frédéric MOREROD.

### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

#### **DÉCÈS**

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de cinq personnes. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

PROCES-VERBAL NO 13

Alice LONGET  
Yannick VAUDROZ,  
Frère de notre collègue conseiller Nicolas VAUDROZ  
Rosa PEISSARD  
Jacquy BERSIER  
Pascal BESSE

Une pensée émue pour Monsieur André PELLAUD, dit Dédé, papa de notre collègue conseiller Eric PELLAUD, papa d'Antoine PELLAUD, directeur de GSL SA et beau-père de notre Syndic Jean-Marc UDRIOT.

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire ainsi que de toutes les personnes défuntes qui n'ont pas été citées.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à neuf nouveau-nés. Il s'agit de :

Oïhan GIOBELLINA	Christopher NAKHLE
Benjamin SWOPE	Merlin VAGLIO
Amira FARIAS	Béric BRÜGGER
Leo DANESCU	Maia COSANDEY
Benedita FELIX MAVILIA	

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et de joie à partager.

COURRIER

Selon l'article 57 alinéa 2 de notre règlement communal, Madame la Présidente communique qu'elle a reçu trois correspondances. L'une anonyme, concerne le chalet du Temeley et deux autres en lien avec le centre sportif de la Place Large. Elles seront disponibles sur son bureau pour lecture en fin de séance.

VOTATION – ÉLECTION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 9 juin dernier, par votation, sur 4 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 46,19% et les résultats ont été les suivants :

	Initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance- maladie »	Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé »	Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »	Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
OUI	444 (66,27%)	197 (29,76%)	188 (28,23%)	502 (74,48%)
NON	226 (33,73%)	465 (70,24%)	478 (71,77%)	172 (25,52%)

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a été conviée à :

- l'Assemblée générale de l'Association Touristique Aigle – Leysin – Col des Mosses
- la cérémonie de remise des diplômes de Leysin American School
- la journée des Communes vaudoises à Aigle

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2023****RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2023**

Monsieur Marc GUERIN, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2023.

Les rapports de gestion 2023 de GSL SA (Gestion Sportive Leysin) et de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion ayant été envoyés par courriel à tous les conseillers et conseillères, Madame la Présidente ne souhaite pas en donner lecture étant donné leur longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande.

Au nom de la Commission de gestion, Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN relève que le rapport de gestion ne mentionne pas les remerciements d'usage à l'intention des membres de la Municipalité. Il s'agit d'un oubli et il s'en excuse.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions des préavis qui sont :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 4/2024 : ACHAT DE LA PARCELLE RF NO 4200 AU LIEU-DIT « PRAZ DOMENJOZ »**

Monsieur Marc GUERIN, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.--, inclus frais usuels pour l'achat de la parcelle RF no 4200 au lieu-dit « Praz Domenjoz,
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2024 : RENOUELEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Monsieur Elliott HÉBERT, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

PROCES-VERBAL NO 13

Monsieur Marc GUERIN, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 255'000.--TTC pour le renouvellement du matériel informatique,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2024 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES**

Monsieur Marc GUERIN, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis avec les amendements suivants :

- Amendement 1 : Modification de l'article 6 lettre c : « les personnes soumises à l'impôt à la source *domiciliées ou en séjour sur la commune* »
- Amendement 2 : Modification de l'article 17
  - Alinéa 1 : *Après déduction des frais de perception et d'administration, le produit de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires est intégralement affecté au financement de manifestations touristiques, à des installations touristiques ou à des prestations profitant de manière prépondérante aux personnes assujetties*
  - Alinéa 2 : *Le produit de ces taxes ne peut en aucun cas servir à couvrir des frais de publicité ou des dépenses communales.*

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, juge ces deux amendements censés. Toutefois, ils devront être validés par le Département de Madame la Conseillère d'Etat Christelle LUISIER BRODARD, ce qui ne devrait pas poser problème puisqu'ils sont en adéquation avec la loi cantonale. Au nom de la Municipalité, il demande d'accepter ces amendements.

Monsieur Blaise HEFTI donne lecture de la proposition de l'Entente Leysenoude concernant l'instauration d'une commission des taxes touristiques afin de soutenir la Municipalité quant à l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans le but d'améliorer le séjour des touristes dans notre Commune.

Le souhait est d'amender le règlement comme suit :

Amendement 3 : *Article 4bis Commission consultative*

- *Alinéa 1 : La Municipalité institue et nomme une commission dite « commission des taxes touristiques ». Cette commission est formée de 5 membres nommés pour la législature, à savoir 1 municipal et 4 membres représentatifs des milieux touristiques et/ou concernés directement par lesdites taxes. La présidence est tenue par un membre de la Municipalité. En cas d'égalité des votes, la voix du*

PROCES-VERBAL NO 13

*président est prépondérante. Le secrétariat de la commission peut être assuré par le bureau de l'organe de perception.*

- *Alinéa 2 : La commission a pour compétences de faire toutes les propositions à la Municipalité notamment en ce qui concerne :*
  - a) *L'application ou la modification du présent règlement*
  - b) *L'attribution de fonds à des tiers et le contrôle de l'utilisation de ces fonds*
  - c) *L'octroi de dérogation non prévues à l'article 6*
  - d) *Les avantages auxquels donnent doit le QR code*
  - e) *La gestion du fonds pour l'équipement touristique de Leysin*

Au nom du FORUM, Monsieur Elliott HÉBERT propose le sous-amendement suivant :

*Amendement 3 : article 4bis commission consultative*

*Alinéa 3 : un rapport sur les propositions de la commission consultative pour l'année écoulée est transmis à la commission de gestion du Conseil communal de Leysin.*

Monsieur Claude GAULIS estime que ce sous-amendement et la proposition de l'amendement 3 créent des couches supplémentaires d'interventions parlementaires qui lui paraissent quelque peu compliquées et vont certainement alourdir la procédure. Des négociations peuvent être menées avec les différents partenaires sans qu'une commission et la commission de gestion aient à s'en mêler. Il propose de renoncer au sous-amendement et reste très sceptique quant à l'amendement 3.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, souligne que les hébergeurs ne sont que des intermédiaires puisqu'ils encaissent les taxes de séjour de leurs hôtes qu'ils reversent ensuite à la Commune. Par contre, ils sont en lien direct avec la clientèle et ont connaissance de ses attentes. Cette commission lui paraît donc importante et n'alourdit pas le système puisqu'elle est consultative. La Municipalité soutient donc cet amendement.

En ce qui concerne le sous-amendement, dont il prend connaissance à l'instant, Monsieur le Syndic estime qu'il est inutile, car cela va contraindre la Municipalité à systématiquement rendre un rapport des discussions avec la Commission consultative de la taxe de séjour. Il considère que c'est à la Commission de gestion de s'intéresser à cette problématique lorsqu'elle fera ses travaux, comme elle a le droit de le faire et ne pas instituer une obligation dans le règlement de la taxe de séjour. Comme l'a soulevé Monsieur GAULIS, ce sous-amendement va compliquer les choses et amener des problèmes plutôt que de les régler. Il est important de rester pragmatique.

En regard de la recommandation de Monsieur le Syndic de refuser ce sous-amendement, Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN demande si une synthèse des discussions de cette commission consultative figurera dans les procès-verbaux de la Municipalité auxquels a accès la Commission de gestion.

Monsieur le Syndic assure que Leysin est la seule commune à mettre l'intégralité des PV de Municipalité à disposition de la Commission de gestion. Il confirme que cette dernière aura également accès aux discussions tenues avec la commission consultative.

Monsieur Elliott HÉBERT précise que le but du sous-amendement était d'avoir une vision des échanges avec cette commission. Il est satisfait des réponses de Monsieur le Syndic et retire ce sous-amendement, pour autant qu'une synthèse figure aux PV des séances de Municipalité.

PROCES-VERBAL NO 13

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente attire l'attention sur le fait que le vote sur les amendements laisse entière liberté de se déterminer sur le préavis. Elle relit les amendements qui seront ajoutés aux conclusions du préavis, si acceptés, soit :

- Amendement 1 : modification de l'article 6 lettre c : « les personnes soumises à l'impôt à la source *domiciliées ou en séjour sur la commune* »

Cet amendement est soumis au vote et accepté à la majorité.

- Amendement 2 : Modification de l'article 17
  - Alinéa 1 : *Après déduction des frais de perception et d'administration, le produit de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires est intégralement affecté au financement de manifestations touristiques, à des installations touristiques ou à des prestations profitant de manière prépondérante aux personnes assujetties*

Ce dernier est soumis au vote et accepté à la majorité.

- Alinéa 2 : *Le produit de ces taxes ne peut en aucun cas servir à couvrir des frais de publicité ou des dépenses communales.*

Ce dernier est soumis au vote et accepté à la majorité.

- Amendement 3 : *Article 4bis Commission consultative*
  - *Alinéa 1 : La Municipalité institue et nomme une commission dite « commission des taxes touristiques ». Cette commission est formée de 5 membres nommés pour la législature, à savoir 1 municipal et 4 membres représentatifs des milieux touristiques et/ou concernés directement par lesdites taxes. La présidence est tenue par un membre de la Municipalité. En cas d'égalité des votes, la voix du président est prépondérante. Le secrétariat de la commission peut être assuré par le bureau de l'organe de perception.*
  - *Alinéa 2 : La commission a pour compétences de faire toutes les propositions à la Municipalité notamment en ce qui concerne :*
    - a) *L'application ou la modification du présent règlement*
    - b) *L'attribution de fonds à des tiers et le contrôle de l'utilisation de ces fonds*
    - c) *L'octroi de dérogation non prévues à l'article 6*
    - d) *Les avantages auxquels donnent doit le QR code*
    - e) *La gestion du fonds pour l'équipement touristique de Leysin*

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente lit les conclusions du préavis amendées qui sont :

- D'adopter la modification du Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires selon le projet présenté en annexe avec les amendements concernant la modification des articles 6 lettre c « Exonération », 17 « Affectation » et rajout de l'article 4bis « Commission consultative »,
- De fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

**9. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025**

Conformément à l'organisation définie en début de législature et d'entente avec les chefs de groupe, Madame la Présidente propose l'organisation suivante concernant le Bureau du Conseil :

**Présidente** – Madame Joan GALLMEIER (FOR)

**1<sup>er</sup> Vice-président** – Monsieur Nicolas BAUME (MIL)

**2<sup>ème</sup> Vice-président** – Monsieur Théophile CUCHE (ENT)

**Scrutateurs** – Messieurs Lucas TAUXE (ENT) et Yvan ZBINDEN (MIL)

**Scrutateurs suppléants** – Messieurs Elliott HÉBERT (FOR) et Eric BARROUD (ENT)

Cette proposition est validée par l'Assemblée. La nomination de Messieurs Nicolas BAUME et Eric BARROUD, excusés ce soir, sera entérinée lors de la séance du 26 septembre prochain.

Elle félicite toutes les personnes concernées et tout particulièrement Madame GALLMEIER à qui elle offre un bouquet de fleurs et souhaite des moments riches en plaisir à assurer la direction des débats.

**10. NOMINATIONS**

Avec la nomination de Madame Joan GALLMEIER (FOR) à la présidence du Conseil, il y a une place vacante à la Commission des finances ainsi qu'à la Commission énergie, climat et durabilité (CECD).

Par ailleurs, Madame la Présidente a reçu la démission de Monsieur Claude GAULIS (MIL), membre de la Commission du Sport et en donne lecture.

Commission des finances

Le FORUM présente Monsieur Elliot HÉBERT en remplacement de Madame GALLMEIER.

Suite à la démission du Conseil communal de Monsieur Frédéric MOREROD, le Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL) présente Monsieur Claude GAULIS pour son remplacement.

Commission énergie, climat et durabilité

Le FORUM présente Madame Nicole GREMAUD en remplacement de Madame GALLMEIER.

Commission du sport

Le MIL présente Monsieur Bertrand CHAUVY en remplacement de Monsieur GAULIS. Toutefois, celui-ci étant excusé ce soir, cette proposition est reportée à la séance du 26 septembre prochain.

Ces nominations sont applaudies par l'Assemblée.

**11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Madame Laurence HABEGGER :**

TOURISME

Actuellement, le tourisme local est représenté par différentes structures, notamment :

PROCES-VERBAL NO 13

- Chablais Région
- CITAV (Communauté d'intérêts touristique des Alpes Vaudoises)
- AVSC (Alpes Vaudoises société coopérative)

Ainsi que trois associations régionales :

- ATALC (Association touristiques Aigle Leysin Col des Mosses)
- ATPDA (Association touristique Portes des Alpes)
- PERET (Pays d'Enhaut région économie et tourisme)

Devant cette multiplicité de structures, la volonté politique a été de demander une simplification, afin de concentrer nos forces.

Dans cette optique, la CITAV a mandaté la HES-SO pour mener une analyse de l'organisation structurelle des Alpes Vaudoises. L'objectif serait de proposer une promotion et un marketing à l'échelle des Alpes Vaudoises, en faisant disparaître les associations régionales.

Cette étude est en cours de finalisation et soulève de nombreuses discussions au sein des différentes destinations touristiques. Un concept simplifié et favorable à l'ensemble de la région devrait être présenté d'ici à la fin de l'année.

AILYOS

Cette 7<sup>ème</sup> édition sur le thème « 60<sup>ème</sup> jour » est installée dans les Alpes vaudoises jusqu'à fin octobre 2024.

ARASAPE (ASSOCIATION RÉGIONALE D'ACTION SOCIALE DISTRICT D'AIGLE ET PAYS-D'ENHAUT)

Suite au départ en avril du Directeur et de certains membres de la Direction, l'ARAS Riviera (Association régionale d'action sociale) a été sollicitée afin d'assurer l'intérim. Le poste de Directeur a suscité le dépôt de 40 candidatures. Parmi ces dossiers, certains ont été retenus pour la prochaine étape du processus de sélection qui consiste à un assessment.

TLML SA

Monsieur Armon Cantieni, Directeur, est actuellement en arrêt maladie et durant cette période d'absence, le Président du Conseil d'administration de TLML SA assure l'intérim en étroite collaboration avec l'équipe de l'entreprise. Nous lui souhaitons tous nos vœux de prompt rétablissement.

INTERPELLATION « LUTTONS CONTRE L'INFLATION ET AIDONS NOS PETITS COMMERÇANTS »

Cette interpellation soulève des enjeux importants et la Municipalité souhaite trouver des solutions concrètes pour répondre aux préoccupations exprimées par les citoyens à travers cette interpellation. Le Conseil communal sera informé des décisions prises concernant ce dossier dans les prochaines semaines.

**Monsieur Jean Philippe RYTER :**PRÉAVIS – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION DE COUSSY LOUDZE ET DES DEUX ROCHERS « EN CHAMPILLON »

- Remplacement de 70m de conduite de Coussy Loudze à l'entrée de Caudraule
- Changement de l'appareillage de la STAP de Caudraule en juillet prochain
- Bouclage du préavis cet automne

## PROCES-VERBAL NO 13

### RC 709

- Terme des travaux de génie civil au carrefour de la Carraye d'ici deux semaines
- Pose des enrobés et du tapis de finition dès le 8 juillet pour 3 semaines
- Travaux de finition en septembre
- Inauguration de la RC 709 et du cheminement piétons/vélos en octobre

### ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – TACONNAGE

- 1<sup>ère</sup> étape réalisée avant le Tour de Romandie
- 2<sup>ème</sup> étape et Secteur du Suchet – rentrée d'août

### AERA

#### STEP d'Aigle

- Avancement des travaux selon planning – mise en eau 2025

#### Conduites Aigle-Leysin

- Suite au retrait de Holdigaz et des entreprises, le retour des nouvelles offres s'est effectué cette semaine
- Début des travaux de forage dirigé depuis la STEP prévu cet automne
- Début des travaux de génie civil sur les communes d'Aigle et de Leysin en septembre.

#### Modification de la STEP de Leysin et Microcentrale de turbinage à Aigle

- Rentrée des offres de génie civil cette semaine
- Mise à l'enquête publique prévue début juillet
- Début des travaux prévus au printemps 2025

Le raccordement à la STEP d'Aigle est envisagé pour 2025.

**Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :**

### MOBILITÉ

La Municipalité est dans l'attente de la décision de l'Office fédéral des transports sur les avant-projets de prolongation du train de l'Aigle - Leysin, portés par les TPC.

Une séance publique identique à celle réalisée il y a deux ans, se tiendra le 30 septembre prochain à la salle omnisports du centre sportif de Crettex Jaquet. Madame Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat ainsi que d'autres intervenants seront présents.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Chef du service des travaux et des eaux

Monsieur Pierre Henri CHESAUX a fait valoir son droit à la retraite le 31 mars 2024. Un accord a été conclu afin qu'il reste en poste à 80% jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Olivier BORLOZ, enfant de Leysin, a été engagé et prendra ses nouvelles fonctions de Chef du service des travaux et des eaux le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

#### Assistant de sécurité publique

Monsieur Malik BELKACEM a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année. La mise au concours du poste a suscité le dépôt d'une cinquantaine de candidatures.

## PROCES-VERBAL NO 13

Seules trois personnes ont été auditionnées sur les cinq convoquées et aucune n'a été retenue. Le poste a donc été remis au concours.

## AVENIR DES CENTRES SPORTIFS

Monsieur le Syndic donne lecture d'une communication de la Municipalité :

*Lors de la séance du Conseil Communal du 14 mars dernier, Monsieur Brock FIEDLER, Conseiller Communal a fait part d'un état préoccupant du « Centre Sportif de la Place Large », bâtiment construit en 1987 et soulevait la nécessité de le rénover et notamment d'élargir l'offre de l'espace aquatique.*

*La Municipalité lui a répondu d'une manière partielle et peu explicite que pour l'heure, les finances ne permettent pas la réalisation d'importants travaux au Centre Sportif de la Place Large.*

*Au cours de ces 12 dernières années, l'amélioration et la modernisation des centres sportifs ont toujours fait partie des préoccupations de la Municipalité avec les projets suivants :*

- *Préavis 11/ 2011 - crédit d'étude pour l'opportunité de création d'un pôle d'activités sportives à Crettex-Jaquet et réaménagement des espaces libres à la Place Large*
- *2018 - validation par la Commission du Sport et séance d'information au Conseil Communal le 16 avril 2018 sur le maintien **de deux sites pour les Centres Sportifs** à Leysin*
- *Préavis 06/2019 – validation d'un crédit d'études préalables et conduite du projet intégré « Leysin 4 saisons – avenir **des Centres Sportifs** » - Partenariat public-privé (PPP) pour le Centre Sportif de la Place Large*
- *Préavis 12/2020 – rénovation du Centre Sportif de Crettex-Jaquet – 15 Mio*
- *Préavis 05/2023 – installation panneaux photovoltaïques Centre Sportif de la Place Large*

*Comme l'a mentionné M. Fiedler dans son intervention, le préavis 12/2020 précise que la Municipalité formule une vision d'avenir pour la transition de la station et qu'elle projette « de matérialiser la vision 4 saisons, notamment en recherchant un partenariat public-privé pour le développement du Centre de la Place Large en s'appuyant sur un élargissement de l'offre ludo-sportive.*

*Force est de constater qu'après judicieuse appréciation de la situation avec le Conseil d'Administration de GSL SA, la Municipalité n'a pas souhaité conduire les projets de rénovation des deux Centres Sportifs de manière simultanée. De plus, elle privilégie un lissage de ses investissements, essentiellement afin de conserver une certaine latitude dans tous les autres projets stratégiques de la Commune.*

*Nous soulignons également que dans le cadre de ce type de projet, la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) prévoit des aides à fonds perdus. Comme à son habitude, la Municipalité ne manquera pas de les solliciter.*

*Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.*

**12. INTERPELLATIONS**

L'interpellation « Diète postale à marche forcée – stop ! » déposée ce soir par le FORUM sera traitée lors de la séance du 26 septembre prochain.

**13. POSTULATS**

Madame la Présidente a reçu du FORUM un postulat intitulé « Création des appartements protégés à loyers abordables à Leysin » et prie Madame Julia LÖFSTEDT d'en donner lecture (*c.f. annexe*).

Ce postulat est adopté à la majorité et suivra la voie de traitement usuelle.

**14. MOTIONS**

Aucune.

**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES****INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE VAUDOISE AMBITIEUSE !**

Monsieur Théophile CUCHE communique au sujet du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative populaire citée en titre.

Leysin avec ses infrastructures de pointe, telles que les centres sportifs, la Maison du Sport Vaudois, les remontées mécaniques et ses innombrables activités de plein air, s'affirme comme la capitale vaudoise du sport. Nos équipements accueillent régulièrement des athlètes de haut niveau, des compétitions internationales et événements sportifs majeurs.

A la suite de l'adoption du concept cantonal du sport et de l'activité physique présenté en février de cette année, le Conseil d'Etat a arrêté plus de 30 mesures visant sa mise en application. Ces mesures, fruit d'un large travail de consultation impliquant différents milieux et experts concernés par la politique du sport et de l'activité physique, ont été priorisées et feront office de contre-projet à l'initiative populaire précitée. Elles seront mises en consultation publique durant l'été.

Face à ces développements, il semble crucial que la Municipalité suive attentivement ce contre-projet et participe aux échanges afin de faire valoir les intérêts de Leysin.

La communication de la Municipalité au sujet de l'avenir des centres sportifs le réjouit car il faut continuer dans ce sens et faire valoir nos intérêts.

Il profite de cette occasion pour remercier Madame Françoise SCHÜLER pour ses deux années passées à la Présidence. Le Conseil a bénéficié d'une expérience unique en septembre dernier en tenant séance au Parlement à Lausanne.

**NUIT DES FÉES**

Monsieur Damien OGUEY, Président de la Nuit des Fées, informe que les préparatifs vont bon train grâce à la bonne collaboration avec la Municipalité qu'il remercie. La Fête se déroulera les 17 et 18 août prochains et aura pour thème « Les Fées font le tour de Suisse ».

PROCES-VERBAL NO 13

Au nom des Président-e-s de groupes, Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH tient à remercier le bureau et sa Présidente, madame Françoise SCHÜLER, pour tout le travail accompli durant ces deux dernières années. Elle a su conduire les séances avec sérénité et bienveillance, ce qui a permis des débats et interventions ouverts et constructifs. Lors de nos diverses rencontres, nous avons pu échanger de manière positive afin de trouver des solutions à chaque problème.

Nous espérons pouvoir continuer sur cette voie et souhaitons plein succès au nouveau bureau et à la nouvelle Présidente.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente rappelle qu'il est d'usage de verser les jetons de présence de la dernière séance avant l'été à une association. Cette année, elle propose de soutenir l'Association des commerçants et artisans de Leysin (ACAL) et donne la parole à Messieurs Rémi SERRA, Président et Morgan BUNTSCHU, Vice-président venus présenter l'Association en quelques mots.

Créée en 1941, elle est composée aujourd'hui de près de 110 membres réunissant des entreprises de l'artisanat, du commerce en général et des professions libérales. Sa mission est de coordonner et relayer les informations entre les diverses sociétés et organisations de notre commune. Elle oeuvre au développement du village et pour ce faire, a créé une monnaie locale à travers les bons ACAL.

Elle joue également un rôle de visibilité à travers divers moyens de communication, tels que le journal semestriel « Leysin Actualités », les réseaux sociaux, le site Internet et différents flyers. Diverses manifestations sont également organisées tout au long de l'année avec le soutien de la Commune et l'Office du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 29 personnes.

Son rôle terminé ce soir, Madame la Présidente souligne qu'elle a pris plaisir à cette tâche et espère qu'il a été partagé. Elle remercie l'Assemblée pour ses applaudissements nourris et ses termes élogieux qui l'ont touchées. L'escapade studieuse au Parlement à Lausanne restera un excellent souvenir et elle remercie la Municipalité d'avoir permis son déroulement.

La prochaine séance aura lieu le 26 septembre prochain à la Salle du Nord.

Elle souhaite à chacun et chacune une bonne santé et vive Leysin !

La séance est levée à 21h40.

Leysin, le 20 juin 2024

Pour le Conseil communal :

La Présidente : La Secrétaire :

Françoise SCHÜLER Corinne DELACRETAZ



Annexe : Postulat « Création des appartements protégés à loyers abordables à Leysin »

## **Postulat du Forum amené au Conseil Communal lors de la séance du 20 juin 2024 "Création des appartements protégés à loyer abordable à Leysin"**

Madame la Présidente,  
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Selon les projections de l'Office fédéral des statistiques, la structure par âge de la population en Suisse va subir des profonds bouleversements au cours des prochaines décennies. La combinaison de plusieurs facteurs va encore augmenter la part des personnes âgées qui tend peu à peu à dépasser la part des personnes en dessous de 65 ans.

Une telle situation pose des défis majeurs, entre autres pour le système de la santé de notre pays. Retarder l'entrée des personnes âgées en EMS, où les places sont limitées et coûteuses aussi bien en termes du personnel soignant que financiers, est une des réponses à ces défis.

La création des structures intermédiaires dans les communes, telles que les logements adaptés avec accompagnement (appelés jusqu'à récemment "appartements protégés"), représente une solution qui permet de préserver l'intégrité des personnes âgées, de prolonger leur autonomie et surtout éviter le déracinement de leur lieu de vie.

A l'heure actuelle, les personnes âgées de Leysin qui ne souhaitent pas rentrer en EMS, mais qui ne sont plus suffisamment en sécurité chez eux suite à la détérioration de leur état de santé, sont obligées de quitter notre village, où souvent elles ont vécu toute leur vie, pour trouver un logement adéquat ailleurs. Plusieurs de ces cas nous ont été reportés.

Pour rappeler le concept des logements adaptés, il s'agit d'appartements indépendants conçus pour permettre aux seniors, mais aussi aux personnes en situation de handicap, de vivre à domicile, tout en ayant accès aux prestations médico-sociales prévues par la loi, qui y sont dispensées. Ils permettent, entre autres, d'assurer la mobilité des personnes qui y résident par une architecture adaptée, leur sécurité grâce à un système d'alarme et d'appel à l'aide, de favoriser la vie sociale et d'éviter l'isolement tout en respectant l'indépendance. Ils offrent également un accès facile à des prestations facultatives, telles que les activités d'animation et les services hôteliers (repas, ménage, etc.).

Le canton soutient la construction de tels logements par une aide à la pierre et/ou un cautionnement, à condition de signer une convention pour garantir des loyers abordables reconnus d'utilité publique. Il est en effet important de s'assurer que les personnes qui ont besoin de tels appartements puissent y accéder quelle que soit leur situation financière.

Avoir des logements adaptés avec accompagnement à Leysin, tels qu'ils existent déjà dans d'autres communes voisines (par exemple à Bex où la commune a mis gracieusement à disposition le terrain) représenterait un avantage non seulement pour les personnes qui y résident, mais également en termes de l'emploi pour plusieurs corps de métier. Les professionnels de la santé, tels que les infirmières indépendantes, les physiothérapeutes, mais aussi les personnes assurant les services de surveillance, de conciergerie, les animations et la restauration y trouveraient certainement leur compte.

Ayant reçu plusieurs demandes de nos électeurs.rices allant dans ce sens, les membres soussignés du Forum demandent à la Municipalité:

- d'étudier l'opportunité de construction ou d'aménagement sur la commune de Leysin de logements adaptés avec accompagnement, conditionnée à la signature de convention avec le canton afin de garantir les loyers abordables.

~~Eliott Hébert~~

Julia Löfstedt

Lu-Etienne Gagnobin

Bösch Stéphanie

L. P. Jagneux

~~Stef~~

Références:

Joëlle Bellerive

Amund  
Nicole Gremaud

OFS:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution-future/scenarios-suisse.html>

Informations générales: <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/vivre-a-domicile/logements-protéges>

Aides cantonales: <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/logement/aides-et-subventions/cautionnement>

Les appartements à Bex: La Fondation "La Passerelle Bellerive"